

MSA BOURGOGNE

RAPPORT MORAL

2023

Sommaire...

Introduction	4
1 - Le contexte agricole	6
2 - Le monde agricole	7
3 - Les évolutions législatives	8
4 - Les élus	10
L'animation territoriale	10
les élections MSA 2025	11
5 - Bilan de mandatures	13





Introduction



Avant d’aborder le contenu de mon rapport, je souhaitais évoquer le changement de gouvernance à la Caisse centrale.

En effet, en février dernier, Pascal Cormery, président de la MSA, a fait savoir qu’il souhaitait mettre un terme à son mandat, sans attendre les prochaines élections. Depuis le 4 avril, c’est donc Jean-François Fruttero qui a pris la tête du Conseil d’administration aux côtés de Thierry Manten, 1er vice-président. Il pourra s’appuyer sur la nouvelle directrice générale de la Caisse centrale, Anne-Laure Torrésin, qui, le 1er avril, a succédé à François-Emmanuel Blanc, parti en retraite. Ce nouveau binôme aura fort à faire : mener les élections MSA 2025, porter notre projet stratégique MSA 2030 et bien entendu, préparer la négociation de la prochaine Convention d’objectifs et de gestion 2025-2030 (COG) signée avec l’Etat.

Anne-Laure Torrésin, issue du sérail, connaît bien notre institution et nul doute que son expertise et sa détermination serviront les missions qui sont les siennes.



C’est aussi la première fois qu’une femme se retrouve à la tête de la Caisse centrale de MSA, l’année même où sont mises à l’honneur les femmes dans le monde agricole. L’engagement féminin dans l’agriculture n’est pas un vain mot.

Volontaires et passionnées, les femmes jouent un rôle essentiel dans le monde agricole, mais aujourd’hui encore, leur reconnaissance et leur visibilité restent souvent en retrait. Leur rendre hommage tout au long de l’année, c’est mettre en lumière cette légitimité qui est la leur dans un milieu trop longtemps associé aux seuls hommes, car difficile et exigeant, quand bien même, elles contribuaient dans l’ombre à la bonne marche de l’exploitation, conciliant vie de femme d’exploitant et vie de mère.

Et si rien ne peut contraindre leur amour pour ce métier « passion » dans lequel elles s’épanouissent, c’est un regard morose qu’elles posent sur le présent et l’avenir, tant la politique agricole actuelle fait naître pour ces femmes, comme pour l’ensemble de la profession, une grande insatisfaction...



Photos extraites de l’exposition «Femmes du monde agricole» présentée au Salon International de l’Agriculture 2024



1 - Le contexte agricole

En effet, largement suivi dans les départements fin 2023, le mouvement « On marche sur la tête » marquait les prémices de ce qui, en ce début d'année, a fait la colère du monde agricole, face à la situation difficile qu'il traverse depuis plusieurs années. Au sortir de la pandémie de Covid qui, au-delà de l'aspect humain, a mis à mal les trésoreries, les aléas climatiques ont pris le relais, puis le conflit russo-ukrainien est venu créer des inquiétudes économiques légitimes au sein de la profession, renforcées par l'ouverture des frontières aux importations ukrainiennes pour soutenir l'effort de guerre, et l'inflation qui, depuis, gangrène notre pays... La grogne des agriculteurs, c'est aussi revendiquer un revenu plus juste, dénoncer une loi Égalim qui n'a pas tenu ses promesses, ou encore l'augmentation des prix des produits agricoles, la taxation du gazole, les aides européennes de la politique agricole commune (PAC) qui peuvent prendre des mois entre effets d'annonce et versements sur les comptes, les conséquences du plan Écophyto sur les surfaces et les productions agricoles, les accords de libre-échange et l'absence de contrôle sur le respect des clauses de réciprocité concernant les normes sanitaires, ou encore l'augmentation des importations de produits agricoles... Tout cela n'a rien d'un inventaire à la Prévert, mais est bien le reflet d'un quotidien que bon nombre d'entre nous connaissent.

Dans ce contexte, la MSA n'est pas épargnée et si cette colère est entendable et compréhensible, elle n'est pas acceptable dans la forme quand la MSA est directement prise pour cible, comme cela l'a été à Narbonne, le 26 janvier dernier.

La MSA est en première ligne pour soutenir les agriculteurs et leurs proches. Accompagnement social, conseil, simplification administrative, aide financière, prestations extralégales sont autant de leviers que nous activons au quotidien pour apporter le meilleur service à nos adhérents.

Cependant, il est important que nous poursuivions notre travail de pédagogie pour expliquer le rôle de la MSA et son guichet unique, pour tordre le cou aux idées reçues concernant l'utilisation des cotisations et sur le fait que les exploitants ne paient pas plus que les autres...



La MSA est en première ligne pour soutenir les agriculteurs et leurs proches.

2 - Le monde agricole

Les prises en charge de cotisations sont un exemple de l'engagement de la MSA. En 2023, nous avons versé plus d'1 million d'euros à 510 bénéficiaires. Je vous rappelle que les exploitants doivent en faire la demande et que notre Commission attribue en fonction de critères économiques et sociaux.

Pour répondre aux difficultés, nous continuons, dans le cadre du plan «mal-être», de déployer notre réseau de sentinelles qui, à ce jour, sont au nombre de 111. Un réseau qui doit encore s'étoffer pour couvrir l'ensemble du territoire et des productions.



3 - Les évolutions législatives

La **réforme des retraites** qui a fait couler beaucoup d'encre et entraîné, sur le plan social, de nombreux mouvements de mécontentement, est entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Recul de l'âge légal de départ, accélération de la durée de cotisation, revalorisation de la pension minimale, adaptation du dispositif de retraite anticipée pour carrière longue, trimestres de majoration pour les mères et pères de famille, assurance vieillesse des aidants... sont autant de nouveautés ou évolutions à prendre en compte désormais dans le calcul de la retraite. La MSA Bourgogne s'est dotée d'effectifs supplémentaires pour répondre aux nombreuses interrogations des adhérents.



Parmi les revendications, figure la réforme des retraites des non-salariés agricoles dite **«Loi sur les 25 meilleures années»** votée en février 2023. Nécessaire dans l'intérêt du monde agricole, cette réforme doit cependant être une réforme sans perdant. La MSA veille et sera prête au 1er janvier 2026 pour sa mise en application. Cependant, la situation est pour l'instant bloquée par les ministères. Ils veulent nous faire croire que ce nouveau système va être moins favorable aux futurs retraités, alors que la véritable raison est qu'il va coûter plus cher à l'Etat ! Il est inadmissible qu'une loi votée à l'unanimité ne soit pas mise en œuvre dans les délais prévus.



En 2023, la mise en place de **l'unification des déclarations fiscales et sociales**, a été un changement majeur dans la mise en œuvre du principe « Dites-le nous une fois » initié par le Gouvernement. Désormais, une seule déclaration de revenus est à réaliser sur impots.gouv.fr, pour faire connaître ses revenus à la fois à l'administration fiscale et à la MSA. Comme pour tout changement d'ampleur, des erreurs ont été identifiées entraînant un surcroît de travail important pour nos services. Cette année, toujours dans le but de faciliter les démarches administratives, un service en ligne de correction des données déclarées sera accessible du 31 juillet au 31 décembre 2024. Alors rendez-vous dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, le service de déclaration en ligne est accessible depuis... aujourd'hui !

Au 1er janvier 2024, toujours dans un souci de simplification des démarches, le service en ligne **TESA Simplifié** a évolué pour s'adapter à la déclaration et la gestion des emplois saisonniers de très courte durée (3 mois maximum), offrant désormais la possibilité de réaliser, en une seule déclaration, 11 formalités de la déclaration préalable à l'embauche à la génération de la déclaration sociale nominative (DSN). La MSA s'est battue, de nombreuses années, aux côtés de la profession, pour pérenniser cet outil qui simplifie les démarches sociales et limite les coûts supplémentaires liés à la gestion d'une main d'œuvre temporaire recrutée dans de nombreux secteurs de production, comme la viticulture, l'arboriculture ou encore les entreprises de travaux agricoles.



Toutes ces évolutions amènent inexorablement des échanges entre la MSA et les adhérents et le principal reproche fait à la MSA Bourgogne, c'est la difficulté à joindre ses services. C'est la raison pour laquelle, nous avons mis en place une nouvelle politique concernant l'accueil. Dès 2022, trois numéros de téléphone supplémentaires ont été proposés pour des domaines ciblés : Action sanitaire et sociale, Recouvrement / contentieux et Santé sécurité au travail. Cette année, nous avons fait évoluer l'accueil physique en étoffant nos disponibilités d'accueil dédiées aux rendez-vous « prestations » très sollicités et pour lesquels il était important de diminuer les temps d'attente entre la prise de rendez-vous et le créneau proposé.

4 - Les élus

L'animation territoriale

Avant d'aborder le thème de notre assemblée générale et les élections MSA 2025, je voudrais dire quelques mots de l'animation territoriale.

Ce pan de l'activité MSA est axé sur des actions réalisées en transversalité entre les services de la caisse et les délégués, afin de donner du sens à ce que fait la MSA en direction de ses adhérents et répondre aux besoins identifiés de manière globale, au même titre qu'elle propose un guichet unique.

Ainsi, en 2023, 284 actions ont été initiées sur l'ensemble de la Bourgogne, par les services Proximité, Action sanitaire et sociale, Santé sécurité au travail, Vie institutionnelle et Gestion du risque, chacun apportant ses connaissances et ses capacités dans des domaines comme la prévention des accidents du travail, du mal-être, de la santé, le bien vieillir, l'insertion professionnelle ou encore les solidarités alimentaires.

L'animation territoriale, c'est également l'aide financière apportée aux structures intervenant dans les territoires ruraux (2,5 M d'euros), mais aussi 200 projets accompagnés pour près de 900.000 euros dans le cadre d'appels à projets.



La transversalité entre les services de la caisse et les délégués pour donner du sens à ce que fait la MSA en direction de ses adhérents.

Les élections MSA 2025

Pour celles et ceux, dont je fais partie, qui ne brigueront pas un nouveau mandat, cette assemblée générale est la dernière.

Les débuts de ce mandat ont été particulièrement difficiles car je vous le rappelle, nous étions en pleine pandémie de Covid, ce qui n'a pas favorisé notre prise de fonction.

Le moment fort de cette année 2024 sera celui de la préparation des élections de la MSA. Celles-ci auront lieu en mai 2025, par correspondance et vote internet, avec une date de clôture du scrutin au 16 mai 2025. Les dates ont été décalées pour ne pas interférer avec les élections des Chambres d'agriculture qui elles, auront lieu en janvier prochain.

Il est à noter deux dates importantes :

- **Le 4 mars 2025 : date limite pour le dépôt des candidatures.**
- **Juin 2025 : tenue de l'assemblée générale électorale.**

L'enjeu de ces élections est, vous l'avez compris, éminemment important.

Les modalités restent identiques, les délégués seront élus au niveau des cantons actuels, candidature individuelle pour le 1er et 3ème collèges (avec si possible un candidat suppléant), scrutin de liste pour le 2ème collège.

Ces élections doivent être réussies. Aussi, une bonne participation à ce scrutin fera la démonstration de l'attachement de tous à la MSA. Et chacun sait ici, qu'elle constituera, pour les pouvoirs publics, un signe important de l'intérêt porté à ce 2ème régime de protection sociale.

Je voudrais insister sur l'importance du rôle des délégués. Ce rôle, contrairement à ce qui peut être dit, n'est pas appelé à disparaître. Les actions menées sur le terrain, reconnues de nos partenaires, des pouvoirs publics et des adhérents, constituent la meilleure preuve de leur utilité justifiant de leur existence. Mais l'existence et le rôle du délégué ne pourront être réellement pérennisés que si le monde agricole s'approprie ce moment démocratique important, démontrant par là-même, la force du régime.



Comment ?

Il faut d'une part, trouver des candidats pour la fonction de délégué et d'autre part, mobiliser la population agricole afin qu'elle aille voter.

1) Trouver des candidats

Comme je viens de l'indiquer, ces élections se feront cette année encore à l'échelon des cantons existants. L'objectif est de ne laisser aucun canton sans candidat, aucune « zone blanche ».

C'est pourquoi, chacun d'entre vous, chaque délégué titulaire ou suppléant, repartant ou pas, doit trouver un candidat pour le prochain mandat. Pour cela, il vous faut, dès à présent, aller à la rencontre des jeunes, des femmes, des actifs pour leur présenter la MSA, leur parler du rôle du délégué et les inciter à s'engager. C'est, et j'en suis bien conscient, une tâche difficile, mais néanmoins indispensable pour que perdure notre modèle mutualiste, riche de moyens autant que de savoirs mis en commun au service d'une protection sociale de qualité. Mais Philippe Moinard qui nous fait le plaisir d'être présent parmi nous, l'évoquera plus en détails tout à l'heure.

Nous mettrons en place très rapidement, après les élections, des formations adaptées aux demandes pour permettre à chaque nouvel élu de disposer des bases nécessaires à l'exercice de son mandat.

2) Autre enjeu : mobiliser les électeurs

Aussi, tant pour trouver des candidats que pour mobiliser les électeurs, des réunions seront programmées sur l'ensemble des échelons locaux ouvertes bien sûr à toute la population agricole et je vous invite d'ores et déjà à en parler autour de vous.



5 - Bilan de mandatures

J'ai décidé d'arrêter à la fin de ce mandat.

Je suis président depuis 2009 et administrateur depuis 1995.

Le temps passe très vite. J'ai pris mes fonctions au moment de la création de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, puis nous avons mis en place les mutualisations de proximité avec nos collègues de Franche-Comté.

Au cours de toutes ces années j'ai beaucoup œuvré à aider les adhérents en difficulté. C'est un travail de l'ombre mais essentiel à notre profession.

Je suis persuadé du rôle indispensable de la MSA.

Je ne garde que des bons souvenirs même si ça n'a pas toujours été de tout repos.

Je me suis toujours attaché à répondre aux sollicitations.

Cette fonction m'a beaucoup apporté personnellement et je suis certain que ça va me manquer.

Si je devais mettre en avant un évènement, je pense à la réalisation du film « Oser, la MSA à vos côtés » qui a permis de libérer la parole sur le mal-être du monde agricole et contribué à mettre en place, dans chacun de nos départements, des structures d'accompagnement.

Mon seul regret est de ne pas avoir su faire mieux passer le message de la protection sociale.

Je remercie les 2 directeurs qui m'ont accompagné (Jean Boissière et Armelle Rutkowski). Nous avons toujours travaillé dans un climat de confiance et de respect.

Un grand merci également à Jean-Paul Baudin, 1er vice-président et à l'ensemble des administrateurs avec qui j'ai eu plaisir à travailler au cours de ces années car c'est avant tout un travail d'équipe tant les missions sont nombreuses.

Je terminerai en remerciant aussi nos salariés qui doivent s'adapter aux contraintes, année après année, et les assurer du soutien du Conseil d'administration.

Je peux témoigner de leur investissement au quotidien.

Les délégués qui ne renouvelleront pas leur mandat, pour leur investissement au cours de ces années, sans oublier de leur confier une mission, celle de trouver un ou une remplaçante pour continuer d'être à l'écoute de nos ressortissants. Les délégués qui vont briguer un nouveau mandat et celles et ceux qui vont s'investir à la MSA.

C'est un nouveau défi à relever : unissons nos forces !

MSA Bourgogne

14 rue Félix Trutat

21046 DIJON CEDEX

Tél. : 03 85 39 50 83

bourgogne.msa.fr

[@msa_bourgogne](https://twitter.com/msa_bourgogne)



L'essentiel & plus encore